

## DIVISION DE QUÉBEC.

Cette division comprend les phares et les phares flottants en aval de Montréal, sur le Saint-Laurent, ceux de la rivière Richelieu et du lac Memphremagog, ainsi que tous les phares, phares-flottants, sifflets de brume à vapeur, bouées et balises du fleuve et du golfe Saint-Laurent, dans les limites de la province de Québec, en même temps que ceux de la côte nord-ouest de Terre-Neuve et de la côte du Labrador. Cette importante division est administrée par J. U. Gregory, l'agent du ministère à Québec, qui, à part le service des phares, a aussi sous son contrôle les vapeurs fédéraux *Napoléon III* et *Druid*, de même que la police fluviale de Québec.

A la clôture de la navigation, on comptait dans cette division 151 feux, 8 phares flottants, dont 2 sont munis de sifflets de brume à vapeur, 9 canons de brume, 9 sifflets ou cornets de brume à vapeur, 111 bouées, dont 8 sont des bouées à gaz, 59 balises et 9 canots de sauvetage pour servir dans les glaces.

Le vapeur *Druid* a desservi pendant la dernière saison les phares situés entre Québec et Montréal, ainsi que ceux de la rive nord entre Québec et Portneuf, et jusqu'à la Pointe-au-Père, sur la rive sud, et le *Napoléon III* a desservi ceux du golfe Saint-Laurent, du détroit de Belle-Isle et de la baie des Chaleurs.

M. J. G. Bruneau, un des employés de l'agence à Québec, a inspecté toutes les stations de phares, et a fait son rapport. L'agent a aussi inspecté quelques-unes des stations les plus importantes, et il a fait rapport que plusieurs des bâtiments exigent des réparations considérables, et que quelques-uns qui sont trop vieux demandent à être reconstruits.

Dans le cours de la dernière saison, on a construit un phare au nord-ouest du groupe des quatre îles, connues sous le nom des Îles du Perroquet, à l'extrémité ouest du groupe Mingan, sur la côte nord du golfe Saint-Laurent, et ce phare a été mis en opération le 1er septembre. Le feu est blanc, tournant, et brille de son plus grand éclat toutes les 30 secondes. Il est élevé à 87 pieds au-dessus du niveau de la mer, à marée haute, et devra être visible dans un rayon de 5 milles, excepté quand il sera caché par l'île Mingan. L'appareil d'éclairage est catoptrique. Le bâtiment est une tour carrée en bois à laquelle est adjointe une maison d'habitation peinte en blanc, et surmontée d'une lanterne en fer peinte en rouge. Cette tour a 55 pieds de hauteur à partir du sol jusqu'à la girouette de la lanterne. Le bâtiment est établi à 83 pieds de la falaise nord, et à 228 pieds de la falaise ouest de l'île. Les frais de construction, y compris ceux de l'achat de la lanterne et de l'appareil d'éclairage, se sont élevés à \$7,816.12.

Un phare-balise a été établi, dans le cours de la dernière saison, sur l'extrémité extérieure du quai de Sainte-Anne de Beaupré, dans le chenal nord de l'île d'Orléans, en aval de Québec, et il a été mis en opération le 9 octobre. Le feu est rouge fixe, et il est exhibé par une petite lanterne lenticulaire hissée à un mât d'une hauteur de 25 pieds au-dessus de la mer, à marée haute; ce feu est visible dans un rayon de 5 milles. Le mât a 20 pieds de hauteur au-dessus du quai, et à sa base se trouve un hangar en bois de 4 pieds carrés, peinturé en blanc et sur-